



Transfert de contrat de travail sur filiale

Par **Rei39**, le **06/04/2011** à **21:57**

Bonjour a tous, je souhaite avoir vos lumières sur ma situation. Mon entreprise ma prévenu par écrit de la création d'une filiale sur laquelle elle souhaitais me transférer en février dernier, il est stipulé dans la lettre que les termes de mon contrat cdi resteraient les mêmes. j'ai signé ma déclaration unique de recrutement et l'expert comptable ma demande par la suite de déposer ma démission pour valider mon transfert car les deux entreprises n'ont pas de lien entre elles, ce que j'ai refusé comme il m'avait été dit que mon contrat serait juste transféré. Depuis cet épisode mon employeur est revenu vers moi en me disant qu'il n'y a finalement besoin d'aucun changement sur mon contrat... Ce revirement m'étonne et je me demande si ma situation est aujourd'hui régulière.

Par **P.M.**, le **06/04/2011** à **22:56**

Bonjour,

Vous avez eu raison à mon sens de refuser de démissionner et si l'on vous fait signer un contrat ou avenant que vous acceptiez, il y aurait lieu d'être vigilant sur la reprise d'ancienneté...

Je pense que vous n'avez rien à craindre dès l'instant où vous avez des feuilles de paie conformes...

Par **woody31**, le **12/09/2013** à **17:34**

Bjr,

Mon entreprise actuelle souhaite également me transférer vers une filiale fraîchement créée. Le plan est en cours de finalisation, nous n'avons pas eu de com officielle, pouvez vous m'indiquer les risques auxquels je serai exposé? Sur quels points dois-je être vigilant lors de ce transfert?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/09/2013** à **17:47**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **woody31**, le **12/09/2013** à **17:56**

ok, je viens de créer le sujet ici:

http://www.legavox.fr/forum/travail/salarie/transfert-vers-filiale-risques-salaries_53315_1.htm#.UjHkRmTfwi0

merci de votre aide!